

VILLE DE SAINT-JÉRÔME

AVIS PUBLIC

<b>Entrée en vigueur</b> Règlement numéro 0894-000
---

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

La soussignée donne avis public que le règlement numéro 0894-001, adopté par le conseil municipal de la Ville de Saint-Jérôme à la séance ordinaire du 17 décembre 2019, intitulé : « Règlement décrétant des travaux de réfection de la lanterne octogonale de l'ancien hôtel de ville, ainsi qu'un emprunt de 295 000 \$ », a reçu les approbations suivantes :

- Approbation des personnes habiles à voter, à la suite de la tenue d'un registre au bureau de la municipalité, du 13 au 17 janvier 2020;
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 19 février 2020;

Ce règlement entre en vigueur aujourd'hui, jour de sa publication, et toute personne intéressée peut le consulter au bureau de la soussignée situé au 10, rue Saint-Joseph, suite 301, à Saint-Jérôme.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 21 février 2020.

**La greffière de la Ville,**

**Me MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, GMA**

Pour toute information :  
Service du greffe et des affaires juridiques  
450-436-1512, poste 3060